

# DÉCLARATION D'ANNECY

EURO-RIOB 2022

La 20e conférence internationale sur  
l'application des directives européennes sur  
l'Eau



**Les membres du réseau Euro-RIOB se sont réunis du 26 au 29 Septembre 2022, à Annecy, à l'occasion de leur 20ème conférence internationale sur l'application des directives européennes sur l'Eau.**

Le contexte de sécheresse historique qui a frappé l'Europe, à l'été 2022, rappelle plus que jamais l'importance d'une gestion concertée par bassin, intégrant les contraintes nouvelles apportées par les changements climatiques et associant l'ensemble des parties prenantes. Il a également fait apparaître de manière particulièrement saillante les défis du partage de l'Eau et de conciliation d'usages auxquels les gestionnaires seront confrontés dans les années à venir : continuité d'accès à l'eau potable, production agricole, sécurisation énergétique, préservation de la biodiversité et des écosystèmes, etc.

**Les participants à la conférence confirment leur engagement aux objectifs ambitieux à l'échelle européenne,** avec la **Directive-Cadre sur l'Eau (DCE)** comme fil conducteur de leurs activités depuis désormais deux décennies.

Dans le cadre du **Green Deal** adopté par la Commission européenne en 2019, les initiatives européennes telles que la **Stratégie pour la biodiversité 2030** ou l'ambition **Zéro pollution 2050** peuvent être envisagées comme source de synergies et d'effet moteur également pour la gestion intégrée des bassins et ainsi promouvoir l'utilisation durable des ressources, passant par une économie plus sobre et circulaire, la restauration de la biodiversité et la réduction de la pollution, dans un contexte de changements climatiques et de crise énergétique.

Les participants rappellent néanmoins les besoins de déclinaison, d'intégration et de cohérence entre les différentes politiques sectorielles et ce à l'échelle des bassins, la plus adaptée en matière de gestion des ressources en eau.

**L'Eau** étant un des marqueurs principaux des effets du changement climatique, elle **doit être au cœur des enjeux et des stratégies d'adaptation aux changements climatiques.** Avec l'adoption d'un **Objectif Eau dans l'Agenda 2015-2030 des Nations unies sur le Développement Durable, la communauté internationale a reconnu l'importance de la gestion de l'Eau pour l'Homme et la Nature,** gestion qui ne peut donc être décorrélée de mesures de préservation de la biodiversité et des écosystèmes associés. A ce titre, la stratégie de l'Union européenne en faveur de la **biodiversité à l'horizon 2030** est un plan global, ambitieux et à long terme visant à **protéger la nature** et à **inverser la tendance à la dégradation des écosystèmes.** Cette stratégie vise à mettre la biodiversité, en Europe, sur la voie du rétablissement **d'ici à 2030.** Elle contient des actions et des engagements spécifiques, constituant la proposition de contribution de l'Union européenne aux négociations internationales à venir sur le cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020. Cet élément essentiel du Green Deal soutiendra également une relance verte à la suite de la pandémie de COVID-19.



## Gouvernance des bassins de l'Union européenne : redoubler d'efforts pour l'atteinte du bon état écologique

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) vise à assurer le bon état de tous les cours d'eau, lacs, eaux de transition et eaux côtières de l'Union européenne d'ici 2027. Or, malgré les bénéfices communs pour la gestion par bassin en Europe et les efforts significatifs dans tous les bassins européens, seul un tiers des masses d'eau de surface devrait être en mesure d'atteindre cet objectif dans le temps imparti.

A noter que de nombreux obstacles retardent l'atteinte de cet objectif, en particulier le Changement Climatique qui a un impact fort sur le fonctionnement des écosystèmes ; l'évolution en continu du système d'évaluation ; l'augmentation des pressions anthropiques et de leurs impacts... Les efforts engagés devront être poursuivis au-delà de 2027.

**Les autorités compétentes soulignent que les prochains cycles et plans de gestion devront être l'occasion d'intégrer plus encore les autres initiatives européennes, nationales ou au niveau des bassins.** Les plans de gestions (RBMPs) sont nécessaires à la réussite de l'atteinte du bon état d'une part, et le vecteur de réussite de mise en œuvre des politiques sectorielles.

La sensibilisation des maîtres d'ouvrage à l'importance de ces services doit contribuer à les mobiliser pour mettre en œuvre des actions.

**Après 2027, les organismes de bassin doivent rester mobilisés** pour impliquer et inciter les maîtres d'ouvrage, les bailleurs, les usagers, pour continuer à suivre et évaluer les efforts et les résultats obtenus, mais aussi pour continuer à mener des arbitrages entre usages et usagers. Cette mobilisation nécessite une attention régulière et continue de tous, d'autant que les changements climatiques font évoluer les référentiels actuels.

Tout cela représente un grand défi, puisque les organismes de bassin européens doivent garantir le respect harmonisé des différentes directives européennes sectorielles ( inondations, nitrates, horizon, ERU, réutilisation des eaux usées traitées, eau potable, etc.).

### Gestion participative: renforcer l'engagement des usagers et la coordination intersectorielle

Depuis l'adoption de la DCE des progrès importants ont été réalisés pour un meilleur engagement des usagers de la ressource en eau. L'évolution est notamment due à l'introduction, par la DCE, d'une **obligation pour tous les États Membres d'encourager une gestion active et participative des ressources en eau à l'échelle des bassins.**

Cependant, le degré de mobilisation et d'implication des usagers varie considérablement selon les cadres juridiques et institutionnels établis au niveau national ou transfrontalier, allant de la simple garantie d'une consultation et d'un accès aux informations primaires; à la co-conception de **plans de gestion de district hydrographique (PGDH)** avec un large éventail d'acteurs publics et privés.

Des moyens existent pour améliorer la mobilisation et l'implication des usagers à chaque étape du processus de la DCE pour la planification de la gestion des bassins hydrographiques (surveillance, diagnostic, planification et mise en œuvre), ainsi que pour améliorer la mise en œuvre globale des directives sur l'Eau et en particulier le **3ème cycle des plans de gestion de bassin hydrographique 2022-2027.**

A l'échelle des territoires et des bassins versants, le besoin et la demande d'implication des usagers citoyens sont notables, avec un intérêt fort sur certains enjeux, en lien avec le Réchauffement Climatique et ses impacts sur la société, l'économie et les ressources naturelles.



**La concertation citoyenne, primordiale, et si possible à plusieurs échelles de gouvernance, doit être complétée par une démarche de communication pédagogique afin d'affiner les connaissances en matière de gestion de l'eau par bassin et de mise en œuvre d'actions de cette gestion** (groupes de travail, projets pilotes, sensibilisation), accompagnée par l'expertise des sciences sociales.

**Le bon état des ressources en eau n'est pas un objectif atteignable dans nos bassins hydrographiques sans l'implication de tous les usagers notamment au travers des comités de bassin, ou conseils de bassin des fleuves, lacs et aquifères - espaces intersectoriels d'échanges, de partages, de décisions.** Il est donc nécessaire de **renforcer la cohérence entre les politiques publiques sectorielles tout comme entre les pratiques observées entre les différents usages.**

Conformément aux principes de la **GIRE**, c'est une approche plus globale et intégratrice de tous les secteurs (agriculture, mines, transports, tourisme, énergie - dont bien entendu l'hydroélectricité) qu'il faut mettre en œuvre, sur la base des modèles qui ont fait leurs preuves.

Concernant le secteur agricole, le verdissement progressif de la **Politique Agricole Commune (PAC)** et la **Stratégie « De la ferme à la table »** constituent des progrès notables vers une gestion plus durable des ressources en eau.

A travers la diversité des expériences réussies à l'échelle des bassins et celle des intervenants qui en ont fait la présentation, cette session a montré comment une meilleure coordination intersectorielle peut-être assurée.

La coordination intersectorielle entre l'Eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes pour réduire les compromis et les conflits potentiels, pour réguler les usages, non seulement entre les secteurs, mais aussi au-delà des frontières, est à accentuer pour soutenir le processus de prise de décision afin de renforcer la durabilité. La mise en valeur du rôle des bassins nationaux et transfrontaliers, comme unité de gestion efficace des ressources en eau, permet d'œuvrer pour une meilleure sécurité hydrique, qui représente un enjeu majeur et impactant du développement socio-économique à l'échelle mondiale.

Dans cette lignée de l'initiative **"Pas de sécurité hydrique sans sécurité écologique"** lors du 9e Forum Mondial de l'Eau de Dakar, le RIOB recommande un dialogue et une mobilisation de tous les niveaux d'acteurs, pour répondre aux tensions quantitatives et qualitatives de la ressource en eau, visant à assurer, à l'échelle des bassins versants, un accès durable à des ressources suffisantes pour la santé humaine et celle des écosystèmes.

### **Restauration de la continuité des cours d'eau: concilier les enjeux de sécurité hydrique, écologique et énergétique**

Les écosystèmes aquatiques sont soumis à de nombreuses pressions. La stratégie de l'Union européenne en faveur de la **biodiversité à l'horizon 2030** appelle à des efforts accrus pour se conformer à la **Directive-Cadre sur l'Eau**. Elle **fixe plusieurs objectifs concernant les écosystèmes aquatiques**, et propose également d'**instaurer des règles juridiquement contraignantes pour atteindre ces objectifs**. C'est en ce sens qu'une **proposition européenne de loi** pour la restauration de la nature a été publiée en **juin 2022**. Elle contient notamment des **obligations de restauration chiffrées** pour plusieurs types d'habitats, dont les *"rivières, lacs, habitats alluviaux et ripariens"*, ainsi qu'un **inventaire puis une suppression des obstacles**



**nécessaires à l'atteinte des objectifs** de restauration des habitats aquatiques précités et à la restauration "d'au moins 25 000 km de rivières [...] en rivières à écoulement libre d'ici à 2030".

**Les participants à l'EURO-RIOB ont en préambule souligné le contexte de crises multiples dans lequel s'inscrivent ces enjeux:** énergie, biodiversité, pollution, changement climatique. La restauration des cours d'eau doit ainsi tenir compte de ce contexte, tout en prenant en compte l'ensemble des usages et réglementations du territoire.

Les participants **ont rapporté le besoin de nouveaux outils techniques et scientifiques** (indicateurs, méthodologies..) mais aussi **de pouvoir mobiliser facilement les dispositifs, connaissances et données existantes sur le sujet.**

L'importance d'une **co-construction des actions** entre tous les acteurs concernés aux différentes échelles (gestionnaires, techniciens, citoyens, élus, scientifiques..) a également été soulignée. Dans la même lignée, **l'intérêt des co-financements et la coordination des financeurs ont été rappelés, afin de rendre plus efficiente la mobilisation des outils financiers actuellement disponibles.**

Enfin, la **nécessité de coordonner et simplifier les réglementations** a été évoquée, pour améliorer la prise en compte des objectifs liés à la restauration des cours d'eau.

### **Coopération internationale et transfrontalière: promouvoir mondialement l'intérêt des législations et outils de l'Union européenne et de la Convention sur l'Eau d'Helsinki de 1992 sur la protection l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux**

La coopération pour la gestion des bassins transfrontaliers fait partie, en Europe, d'un cadre juridique sophistiqué comprenant les réglementations de l'Union européenne (dont la DCE) ainsi que celles de la **Convention sur l'Eau de 1992 de la CEE-ONU** (convention d'Helsinki).

Cette session a été l'occasion de présenter les progrès majeurs réalisés par les organismes de bassin transfrontaliers européens, mais aussi plus largement d'échanger sur des projets et des initiatives de coopération internationale entre l'Union européenne et les pays tiers. En particulier, l'Union européenne et huit de ses États membres ont récemment lancé avec l'Union africaine une **"Team Europe Initiative"** sur la gestion des eaux transfrontalières en Afrique, pour **soutenir la préservation et la bonne allocation des ressources en eau partagées et pour renforcer l'intégration régionale et le développement durable.** Enfin la **Conférence sur l'Eau des Nations unies de mars 2023 sera un jalon fondamental**, y compris pour présenter les acquis et les faiblesses relatives à l'objectif de développement durable 6.5.2, relatif à la gestion des eaux transfrontalières.

A travers les différents exemples et les différentes interventions (rivière Narva et Lac Peipsi, bassin de la rivière Sava, Commission internationale pour la protection du Danube, Rhône et lac Léman, eaux partagées par la Hongrie, Albufeira, Centre environnemental régional pour le Caucase), **les participants ont confirmé l'importance de la collaboration entre pays pour la gestion des eaux partagées.**

Ce thème est également au cœur du **Plan d'action de Dakar** pour les bassins promu depuis Mars 2022 par le RIOB avec l'objectif politique de contribuer aux progrès et aux conclusions de la **Conférence des Nations unies sur l'Eau prévue en Mars 2023**, autour de la nécessité globale d'accélérer la mise en oeuvre des **Objectifs de Développement Durable (ODD) 6.5.1 et 6.5.2 "par les bassins et pour les bassins"**.

Un appel au soutien et à la signature de ce plan d'actions a été renouvelé à plusieurs reprises lors de la conférence.